

DOCUMENT DE PRESENTATION
Appel à projets ouvert du 12 mai au 9 juillet 2011

Un établissement peut déposer plusieurs projets
Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé

1. DOCUMENT DE PRESENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre du projet "Soutien à l'enseignement et à la recherche du et en français".

L'appel s'inscrit dans l'objectif stratégique de la programmation quadriennale de l'Agence universitaire de la Francophonie « Faire de la communauté scientifique francophone, une référence sur la scène internationale » et de la thématique prioritaire « Langue française, diversité culturelle et linguistique ».

Le présent appel est composé des documents suivants :

- Document de présentation (et annexes 1 à 4), pour référence
- Formulaire de candidature, à remplir
- Annexe 5 « Formations aux TIC », à remplir, le cas échéant

L'ensemble des documents est disponible sur le site du Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF

www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/appels-d-offres

2. CADRE GENERAL

Dans sa programmation quadriennale 2010-2013, l'Agence se propose de relever les défis du monde contemporain à travers les thématiques prioritaires suivantes : (1) Langue française, diversité culturelle et linguistique ; (2) État de droit, démocratie et société ; (3) Environnement, eau, énergie, climat ; (4) Développement durable et bien-être des populations ; Lutte contre la pauvreté et innovation en santé publique ; (5) Économie de la connaissance ; (6) Expertise et innovation pour l'enseignement supérieur ; (7) Connaissance de la Francophonie.

Trois objectifs stratégiques sont définis à cet effet :

- soutenir les stratégies de développement des établissements membres ;
- faire de la communauté scientifique francophone une référence sur la scène internationale ;
- faire émerger une génération d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de professionnels, acteurs du développement.

Les principaux besoins des établissements de la région sont exprimés ainsi :

- la diversification de l'offre de langues dans les formations et activités de recherche, par le renforcement de l'enseignement du et en français ;
- l'appui aux disciplines des sciences de l'homme et de la société qui n'ont connu un essor significatif que dans la période de transition ;
- le renforcement de la culture de l'autoévaluation au sein des universités pour garantir l'assurance-qualité des formations, des enseignements et des apprentissages ;
- la restructuration des formations - et notamment des masters - en vue de répondre aux besoins de la société, sur le plan national, régional et international par une meilleure adéquation aux exigences du marché de l'emploi.

2. CADRE GENERAL (suite)

Pour répondre à ces besoins, en conformité aux objectifs stratégiques de l'Agence, la stratégie régionale du Bureau Europe centrale et orientale repose sur 3 axes :

Axe 1 : Renforcement de l'enseignement et de la recherche dans les thématiques prioritaires « Etat de droit, démocratie et société », « Environnement, eau, énergie, climat » et « Développement durable et bien-être des populations : lutte contre la pauvreté et innovation en santé publique ».

Renforcer la professionnalisation des formations universitaires et pérenniser la formation et la recherche en français dans les thématiques prioritaires par l'appui à la consolidation des formations, l'appui aux formations à la recherche et l'appui à la recherche.

Axe 2 : Promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Maintenir une francophonie de qualité garantissant l'assise nécessaire à la francophonie universitaire par le renforcement de l'attractivité des départements de français, des chaires / centres de langues / filières francophones et la diversification de leurs offres de formation, répondant aux avancées de la recherche sur le plurilinguisme.

Axe 3 : Renforcement de l'expertise et innovation pour l'enseignement supérieur.

Aider les responsables universitaires à consolider et à moderniser la gestion académique et administrative de leurs établissements en appuyant la gouvernance universitaire et l'innovation pédagogique par le réseau des TIC et des PAI.

3. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Dans la région de l'Europe centrale et orientale, le français joue un rôle actif dans les sphères d'activités de l'enseignement (secondaire comme supérieur) et du monde du travail, aux côtés des langues nationales et d'autres langues de circulation internationale (anglais, allemand, russe, etc.). La diversification de l'offre de langues (dont le français) dans les formations et activités de recherche et l'appui aux disciplines des sciences de l'homme et de la société constituent les priorités des universités membres de la région.

Il s'agit donc de **maintenir une francophonie de qualité, en contexte multilingue et pluriculturel**, dans une perspective de mutualisation des moyens et des compétences et selon un plan d'action concerté à court et à moyen terme.

De manière plus spécifique, il s'agit :

- de consolider la masse critique dans les départements d'études françaises, des chaires et des centres de langues ;
- de pérenniser les parcours de formation francophones et la recherche en français dans les thématiques prioritaires
- d'encourager la production et la diffusion des savoirs dans les domaines liés à l'enseignement du et en français, en appui aux activités de formation ;
- d'assurer la mise en réseau effective de la recherche et des formations par un programme transversal de renforcement des capacités des équipes de chercheurs et de formateurs, permettant l'harmonisation des méthodes et des contenus et par le partage d'outils et de documents de référence communs.

4. TYPES DE PROJETS

Le projet « Soutien à l'enseignement du et en français » se décline en deux grands volets :

- **Les projets visant au renforcement des compétences des spécialistes en langues, lettres et sciences humaines en vue de la consolidation des départements de français, des chaires et des centres de langues.** Ils peuvent être mis en œuvre :
 - par des dispositifs de formations diplômantes de niveau master, dans une perspective plurilingue, multiculturelle et interdisciplinaire et qui répondent aux exigences du marché du travail (notamment, en didactique ; en traduction/interprétariat) ;
 - par des dispositifs d'appui aux formations doctorales existantes en langues, lettres et sciences humaines privilégiant le plurilinguisme, l'interculturel et l'interdisciplinarité;
 - par des dispositifs de recherche dans les domaines de spécialité, en appui aux formations nouvellement développées ou existantes.
- **Les projets visant au renforcement des compétences des non-spécialistes de la langue, en vue de la pérennisation des parcours de formation francophone et de la recherche en français dans les thématiques prioritaires.** Ils peuvent être mis en œuvre :
 - **par des dispositifs de formation :**
 - formations diplômantes ou non diplômantes (en présentiel, en ligne ou mixtes) renforçant l'enseignement/apprentissage en français des disciplines en sciences humaines et sociales ; en sciences de la matière ; en sciences de la vie ; en sciences de l'ingénieur ;
 - formations diplômantes ou non diplômantes (en présentiel, en ligne ou mixtes) à objectifs spécifiques universitaires en contexte plurilingue ;
 - formations (continue ou initiale) de formateurs des cursus bilingues, du secondaire ou du supérieur ;
 - **par des dispositifs de recherche sur le français dans la communication plurilingue en contexte alloglotte, notamment, sur :**
 - les particularités des discours de spécialité (perspective lexicologique, discursive, traductologique, etc.) en sciences sociales et humaines, sciences de la matière, en sciences biomédicales, en sciences techniques ;
 - la confection de matériels didactiques mutualisés (en sciences humaines et sociales ; en sciences de la matière ; en sciences de la vie ; en sciences de l'ingénieur) pour les filières francophones ;
 - l'analyse des besoins en langues des étudiants non-spécialistes du français en contexte multilingue ;

REMARQUE IMPORTANTE : En appui aux projets de type 1 et de type 2, des outils de valorisation de l'enseignement et de la recherche par les technologies de l'information et de la communication sont également *prévus (voir section 4 du Formulaire de candidature)* :

- mise en place d'environnement de travail numérique et/ou de plate-forme, etc.
- création de cours en ligne ;
- création de revues électroniques dans les domaines disciplinaires prioritaires.

5. ACTIVITES ET TYPES DE SOUTIEN

Le soutien financier accordé par l'Agence peut varier en fonction du projet (à titre indicatif, le financement moyen d'un projet est de 25 000 €)

Le financement de l'AUF peut porter sur les types d'activités suivantes :

- pour les **enseignants** : Missions de coopération scientifique ; Bourses de perfectionnement à la formation ; Bourses de perfectionnement à la recherche ;
- pour les **étudiants** : Bourses de master ; Bourses de stage professionnel ; Bourses de doctorat ; Appui aux activités culturelles et associatives en français des associations d'étudiants francophones ;
- pour les **équipes de chercheurs** : Manifestations scientifiques ; Séminaire(s) de formation des formateurs et des chercheurs (organisation/participation) ; Édition et diffusion ; Achats documentaires.

6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour faciliter la mise en réseau des chercheurs en ECO, l'Agence propose des mesures d'accompagnement en vue de la mise en synergie effective des moyens et des compétences :

- **des activités de renforcement des capacités des équipes de chercheurs et de formateurs :**
 - Séminaire(s) en méthodologie et usage des outils de recherche en didactique contextualisée des langues ;
 - Ateliers sur la gestion de projet ;
 - Ateliers de formation aux technologies de l'information et de la communication
- **la mise à disposition d'outils et de documentation de référence communs :**
 - « Cartographie » des départements de français ;
 - Données sur la politique linguistique des universités membres de l'AUF en ECO ;
 - Documentation sur le plurilinguisme.

7. PUBLIC ELIGIBLE

Le présent appel à projets s'adresse aux universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. www.auf.org/l-auf/nos-membres/), dont des équipes travaillent dans les domaines de l'enseignement du et en français et souhaitent s'engager dans des projets mobilisateurs et structurants en s'associant à d'autres partenaires.

Les groupes cibles sont les équipes académiques des unités de formation et de recherche des départements d'études françaises, des centres/chaires de langues, des filières francophones.

8. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF en Europe centrale et orientale
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. *section 13 – Constitution du dossier de candidature*)

Les établissements membres de l'AUF partenaires du projet doivent :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

Tous les projets doivent :

- s'inscrire dans les domaines disciplinaires visés par le présent appel : **linguistique, didactique, littérature, culture.**
- être menés en partenariat entre plusieurs universités de la région et hors région sous forme de consortium ;
- avoir un co-financement de **25% au moins** (les ressources matérielles d'infrastructure ne sont pas prises en compte)

Les projets de formation et de recherche ayant les filières francophones comme public cible, doivent obligatoirement faire mention des filières bénéficiaires/partenaires et de l'accord des responsables concernés.

9. PROCEDURES DE SELECTION

Le Bureau Europe Centrale et Orientale, après examen de recevabilité des dossiers, les soumet à l'évaluation et au classement par des groupes d'experts régionaux selon les domaines couverts par les projets (linguistique, didactique, littérature, culture, communication). La sélection finale est assurée par la Commission régionale d'experts. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

Après la présélection, les porteurs des projets retenus seront informés par courrier électronique les avisant des pièces complémentaires à fournir. Ils auront 3 semaines pour les réunir et les envoyer.

La sélection finale sera effectuée après examen des pièces complémentaires fournies dans les délais strictement conformes au calendrier du présent document (*section 12 - Calendrier*).

La liste des résultats définitifs sera mise en ligne à l'adresse : <http://www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale/>

Lorsqu'un dossier est retenu, une lettre de notification et une convention indiquant les types de soutiens accordés et précisant les modalités des engagements financiers sont adressées au plus haut responsable de l'Université ou de l'institution coordinatrice du projet.

La mise en œuvre du soutien de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet sont assurés par le Bureau Europe centrale et orientale, en relation avec les groupes d'experts régionaux selon leurs domaines de spécialité et avec la Commission régionale d'experts.

10. CRITERES DE SELECTION

Les principaux critères retenus pour la sélection des projets sont :

- **la qualité scientifique** du projet : la qualité scientifique intrinsèque du dossier, l'innovation et l'apport scientifique du projet
- **l'opportunité régionale du projet** : l'implication des doctorants et des jeunes chercheurs, la formation et le transfert d'expertise, les perspectives de coopération interuniversitaire à long terme, l'impact sur le renforcement scientifique des universités de la région, l'impact du projet sur le développement régional, l'insertion de la région dans la recherche internationale, l'implication des femmes, etc.
- **les co-financements** : la participation des universités au financement, l'existence d'autres sources de financement.
- **la diversification du partenariat opérationnel** : il est recommandé d'associer aussi des partenaires non-universitaires (entreprises, associations, collectivités locales, etc.)
- **la valorisation** (durabilité, diffusion et exploitation) systématique des résultats (produits, méthodes, expériences, bonnes pratiques de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact du projet sur les bénéficiaires.

11. DURÉE DU PROJET

La durée du projet ne saurait excéder **24 mois**. Les activités doivent être planifiées au maximum sur deux années académiques.

12. CALENDRIER

12 mai 2011 : lancement de l'appel à projets

9 juillet 2011 : clôture de l'appel à projets

mi-septembre : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs des projets présélectionnés

mi-octobre 2011 : date limite de dépôt des compléments de dossier pour les projets présélectionnés

fin octobre 2011 : publication des résultats de l'appel à projet (liste définitive) et envoi des conventions

mi-novembre 2011 : réception des conventions signées ; démarrage des projets.

13. CONSTITUTION DU DOSSIER

DOCUMENTS A NOUS FOURNIR (première étape)

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être envoyé à l'adresse projets-p1.beco@auf.org **avant 9 juillet 2011 (18h00, heure de Bucarest), délai de rigueur**. Un exemplaire imprimé peut être transmis ultérieurement au Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF.

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature, dûment complété et signé;
- les curriculum vitae synthétiques du responsable scientifique du projet et des co-responsables scientifiques ;
- la description détaillée du projet ;
- le (les) formulaire(s) de demande de formation TIC rempli(s), le cas échéant.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après l'envoi du présent dossier même si l'appel à projets est encore ouvert.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé

DOCUMENTS A NOUS FOURNIR (deuxième étape)

SI LE PROJET EST PRESELECTIONNE

- la lettre d'engagement de la plus haute autorité de l'établissement porteur du projet
- les lettres d'engagement de la part l'institutions porteuses et des institutions partenaires (signées par le président / recteur / vice-recteur aux relations internationales)
- un document présentant en détail les modalités de co-financement du projet.

NB : un modèle pour les lettres d'engagement vous sera fourni par l'AUF.

ANNEXES AU DOCUMENT DE PRESENTATION

ANNEXE 1 – LISTE DES CHAMPS DISCIPLINAIRES			
Champs disciplinaires	codes	Champs disciplinaires	Codes
Administration publique	D100	Gestion	D125
Agro-alimentaire	D101	Histoire	D126
Agronomie	D102	Hydrologie	D127
Aménagement du territoire	D103	Informatique	D128
Anthropologie	D104	Langues	D129
Archéologie	D105	Linguistique	D130
Architecture	D106	Littératures	D131
Arts	D107	Mathématiques	D132
Astronomie	D108	Médecine	D133
Biologie	D109	Médecine vétérinaire	D134
Biotechnologies	D110	Océanographie	D135
Chimie	D111	Philosophie	D136
Commerce	D112	Physique	D137
Communications	D113	Politique	D138
Criminologie	D114	Psychologie	D139
Démographie	D115	Religions	D140
Droit	D116	Santé	D141
Écologie	D117	Sciences de l'information	D142
Économie	D118	Sociologie	D143
Éducation	D119	Statistiques	D144
Environnement	D120	Télécommunications	D145
Foresterie	D121	Téledétection	D146
Génie	D122	Tourisme	D147
Géographie	D123	Traduction	D148
Géologie	D124	Travail social	D149

ANNEXE 2 – IMPLANTATIONS DE L'AUF EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

ALBANIE	ARMENIE
<p>Campus numérique francophone (CNF) de Tirana Université de Tirana, Faculté des Langues Etrangères rue Elbasan, Etage 1, aile gauche, salle 107-111 Tirana – ALBANIE tel. +355 68 60 145 45</p>	<p>Campus numérique francophone (CNF) d'Erevan Université Linguistique d'Etat V. Briousov 42, rue Toumanian 0002 Erevan - ARMENIE tel. +374 10 54 39 09 (5-28)</p>
BULGARIE	GEORGIE
<p>Campus numérique francophone (CNF) de Sofia Université de Sofia « Saint Kliment Ohridski » 15, Boulevard Tsar Osvoboditel Bâtiment Nord, entrée Shipka, étage 4 1504 Sofia - BULGARIE tel. +359 2 946 10 75</p>	<p>Campus numérique francophone (CNF) de Tbilissi Université d'État de Tbilissi 36, avenue Tchavtchavadzé, Bâtiment V 0179 Tbilissi - GEORGIE tel. +995 (32) 91 60 08</p>
ROUMANIE	MOLDOVA
<p>Bureau Europe centrale et orientale 1, Schitu Magureanu, mezzanine, 050025, sector 5, Bucarest - ROUMANIE tél : + 40 21 312 12 76</p>	<p>Campus numérique francophone (CNF) de Chisinau Université technique de Moldova, 78, rue 31 August 1989, bat.2 - MD2012 Chisinau- MOLDOVA tel. +373 22 23 75 35</p>

ANNEXE 3 – PROCEDURES POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI FINANCIER DES PROJETS**3.1 REGLES GENERALES**

a) En général, pour les modifications dans le cadre d'un projet (période de déroulement des missions, des bourses; modification des montants par types de dépenses du budget initial; renouvellement de l'équipe de chercheurs, etc.), le Responsable du projet doit obtenir l'accord de tous les partenaires, ainsi que l'avis favorable du Directeur de bureau et du Président de la Commission Régionale d'Experts.

b) Le soutien de l'AUF concerne UNIQUEMENT les dépenses s'inscrivant dans les catégories suivantes, pour les montants maximaux précisés :

TYPE DE SOUTIEN / ACTIVITE	Pourcentage ou montant maximal autorisé de la totalité des crédits attribués
<ul style="list-style-type: none"> mobilités des étudiants (de stage professionnel, de doctorat, de contribution à manifestations scientifiques) et mobilités des enseignants-chercheurs (de perfectionnement en formation, de perfectionnement en recherche (hors post-doc), de contribution à manifestations scientifiques, de mission d'appui et d'enseignement et d'expertise) 	50%
<ul style="list-style-type: none"> publication et mise en ligne de contenus 	2000 €
<ul style="list-style-type: none"> achats documentaires 	1000 €
<ul style="list-style-type: none"> organisation de formations des équipes de projet 	15 %
<ul style="list-style-type: none"> soutien général à projet 	10 %

3.2 PRECISIONS CONCERNANT LES PIECES JUSTIFICATIVES (EN FONCTION DES TYPES DE DEPENSE)

NB : Toutes les pièces justificatives du rapport financier doivent être certifiées conformes à l'original, par le service comptable de l'établissement porteur du projet.

TYPE DE DEPENSE	PIECES JUSTIFICATIVES
Frais de transport : <ul style="list-style-type: none"> Billets d'avion <i>(pour des distances égales ou supérieures à 500 km)</i> Billets de train/bus <i>(pour des distances supérieures à 500 km)</i> Voiture personnelle <i>(dans la limite du prix d'un billet d'avion/train en classe économique)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Factures, billets et cartes d'embarquement en original (ou copie conforme de ceux-ci) Billets en original ou copies conformes de ceux-ci Tickets d'essence/gasoil et tickets d'autoroute en original ou copies conformes de ceux-ci
Frais de séjour	Si paiement effectué au bénéficiaire : ordre de mission ; attestation des réalisations de la mission ; reçu pour la somme perçue (documents en original ou copie conforme) ; copie du passeport / carte d'identité Si paiement effectué par l'institution pour le bénéficiaire : factures en original (ou copies conformes)
Publication et mise en ligne des contenus	Factures en original ou copies conformes de celles-ci
Achats documentaires <i>(Livres, CD-ROM, abonnements revues etc)</i>	Factures en original ou copies conformes de celles-ci
Soutien général à projet <i>Commissions bancaires, équipement informatique, produits de bureautique (papier, disquettes, CD, photocopies, cartouches imprimante, etc.), indemnité du responsable du projet (maximum 5% du projet), frais de poste (timbres, enveloppes, etc)</i>	Factures ou copies conformes à l'original ; reçu pour la somme perçue ; copie des relevés de banque ou attestation de la part de l'université (documents certifiés conformes par le service de la comptabilité)

ANNEXE 3 – PROCEDURES POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI FINANCIER DES PROJETS (SUITE)**3.3 DEPENSES NON ELIGIBLES**

- tout type de rémunération des membres de l'équipe et de l'agent comptable de l'établissement qui gère le projet, charges salariales incluses (à l'exception de l'indemnité du coordinateur du projet) ;
- frais liés à la connexion Internet, au loyer, au mobilier, aux charges des locaux utilisés ;
- frais d'assurance (de voyage, d'obtention de visa, etc) ;
- frais de repas des personnels ayant perçu des perdiems ou des indemnités ;
- frais l'organisation des activités culturelles (exemple : visites de musées, tours de ville, etc).

3.4 PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Le soutien à la publication peut inclure des frais de traduction et de rédaction dans la mesure où le matériel est directement lié au projet

Les dépenses liées aux tables rondes, séminaires, réunions de travail organisées dans le cadre du projet sont à répartir dans les catégories suivantes :

- missions – déplacements participants
- frais de fonctionnement (produits de bureautique, poste, etc.)
- soutien documentaire – publication des actes, documentation de la manifestation.

ANNEXE 4 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES CATEGORIES DE BOURSES ET INDEMNITES

Type de bourse / indemnité	Code	Durée maximale	Unité	Montant (dans la région ECO et les pays du sud)	Montant hors région	Autres financements éligibles
Stage professionnel	SP	3 mois / personne / projet	mois	400 €	800 €	Transport AR
<i>Modalités particulières : pour les stages professionnels locaux, une indemnité maximale de 100 euros/mois peut être prévue</i>						
Contribution à manifestations scientifiques	BX	4 jours / personne / projet	jour	110 €	140 €	Transport AR
Master	FX	10 mois / personne / projet	mois	400€	800€	Transport AR
<i>Limite d'âge requise : moins de 35 ans pour le Master 1 ; moins de 40 ans pour le Master 2</i>						
Doctorat	FR	7 mois / personne / projet	mois	400 €	800 €	Transport AR
Perfectionnement en formation	PF	3 mois	mois	400 €	800 €	Transport AR
Perfectionnement en recherche	PR	3 mois	mois	400 €	800 €	Transport AR
Missions de coopération scientifique	ME	2 ME/personne/projet max 6 jours / ME	jour	110 €	140 €	Transport AR
Indemnité formateur (exceptionnellement)	FL	5 jours	forfait	450 €	660 €	Transport AR